



Fédération de France de Modélisme Naval



**REGLEMENT DES CONCOURS
DE MOTONAUTISME RADIOCOMMANDE
MRC-V**

2014 - 2015



Table des matières

1	DEFINITION DES CLASSES	7
1.1	CATEGORIES	7
2	AFFILIATION A LA F.F.M.N.	7
3	LE BATEAU	7
3.1	IMMATRICULATION	7
3.2	IDENTIFICATION DANS LA MANCHE	7
3.3	PLAQUE DE COURSE	8
3.4	RADIO	8
3.5	LE TRANSPONDEUR	8
3.6	CONTRAINTES TECHNIQUES.....	8
3.7	CONTRAINTES REGLEMENTAIRES	8
4	CONDITIONS POUR PARTICIPER A UN CONCOURS OFFICIEL	9
5	COMPOSITION DU JURY	9
5.1	POUR LES CONCOURS DOMINICAUX	9
5.2	POUR LES CONCOURS NATIONAUX.....	9
5.3	DICIONNAIRE DES FONCTIONS	10
5.3.1	<i>Le JUGE ARBITRE PRICIPAL</i>	10
5.3.2	<i>LE CLUB ORGANISATEUR</i>	10
5.3.3	<i>LE RESPONSABLE DU COMPTAGE DES TOURS</i>	10
5.3.4	<i>LE RESPONSABLE DU SECRÉTARIAT</i>	10
5.3.5	<i>LE REPRESENTANT DES CONCURRENTS</i>	11
6	LE CIRCUIT	11
6.1	LE TRACE.....	11
6.2	LES BOUEES	11
6.3	LA LIGNE D'ARRIVEE	11
6.4	PILOTAGE SURELEVE	11
7	ORGANISATION D'UN CONCOURS	12
7.1	DOCUMENTS A FOURNIR A LA F.F.M.N (CHAMP, FCE ET CPE DE FCE)	12
7.2	MESURES DE SECURITE	12
7.3	PLAN D'EAU.....	12
7.4	COMPOSITION DU JURY.....	12
7.5	LE SECRETARIAT.....	12
7.6	DIFFUSION DES RESULTATS	12
7.7	DEPLACEMENT D'UNE DATE D'UN CONCOURS.....	13
8	DEROULEMENT D'UNE COMPETITION	13
8.1	PARTICIPANTS	13
8.2	ATTRIBUTION DES TITRES DE CHAMPION DE FRANCE ET VAINQUEUR DE LA COUPE DE FRANCE	13
8.3	CHAMPIONNATS DE FRANCE	13
8.4	COUPE DE FRANCE.....	13
8.5	CONCOURS REGIONAUX	14
8.6	SERIES	14

8.7	REGLES DE SELECTION POUR LA FINALE ET DUREE DES MANCHES	14
9	DEROULEMENT D'UNE MANCHE.....	15
9.1	PREREQUIS	15
9.2	NOMBRE DE CONCURRENTS PAR MANCHE.....	15
9.3	PLACEMENT SUR LE PONTON DE DEPART.....	15
9.4	CHRONOLOGIE	16
9.4.1	<i>Le préchauffage</i>	16
9.4.2	<i>Le départ</i>	16
9.4.3	<i>Le ravitaillement</i>	16
9.4.4	<i>L'arrivée</i>	16
9.5	COMPTAGE DES TOURS	16
9.6	PASSAGE DES BOUEES.....	17
9.6.1	<i>Respect des lignes d'eau</i>	17
9.6.2	<i>Reprise d'une bouée manquée</i>	17
9.7	LA RECUPERATION	17
9.8	INTERRUPTION D'UNE MANCHE	18
9.9	PENALITES.....	18
9.9.1	<i>Règles générales</i>	18
9.9.2	<i>Plaque de course (Numéro du bateau)</i>	19
9.9.3	<i>Barque de récupération</i>	19
9.9.4	<i>Pilotage dangereux</i>	20
9.10	CONTROLE DU BRUIT	20
10	CLASSEMENT.....	20
10.1	CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES POINTS	20
10.1.1	<i>Classement</i>	20
10.1.2	<i>Matrice d'attribution des points en fonction du classement</i>	22
10.1.3	<i>Championnat de France et coupe de France</i>	22
10.1.4	<i>Internationale</i>	22
10.1.5	<i>Concours inscrits au calendrier du Trophée de France</i>	22
10.1.6	<i>Classement au Trophée de France</i>	23
10.1.7	<i>Sélection au Championnat du Monde</i>	23

Suivi de versions

Date	Version	Chapitre	Objet	Auteurs
06/12/2010	3.000	Tous	Mise à jour du doc suite aux évolutions demandées par la commission technique du 04/12/2010	M BATTE J DUBUSSE
16/09/2011	3.001	10	Ajout des règles à appliquer pour classer les concurrents et attribuer les points	M BATTE
17/10/2011	3.001	10	Matrice d'attribution des points	M BATTE
26/11/2011	3.002	3.7 et 4.1	Particularités des licences loisir et junior.	M PAULAIS
		8.2	Conditions d'attribution d'un titre national senior	
		10.1.3 à 10.1.6	Conditions d'attribution des points TF	
		10.1.7	Gestion des ex-æquo dans l'établissement des listes de qualifiés aux Championnat du Monde	
18/05/2012	3.003	8.7	Finalistes non-partants	M PAULAIS
		9.2	Nombre minimum de concurrents par manche	
10/12/2012	3.004	9.6.2	La reprise d'une bouée manquée est interdite	M BATTE
		9.9.4	Le pilotage dangereux <u>doit</u> être sanctionné	
		10.1.1	Seuls les concurrents ayant parcouru au moins 1 tour seront classés	
29/01/2013	3.004	10.1.5	Attribution des points TF	M PAULAIS D.PERROT
11/05/2103	3.004	5.3.2	Mise à disposition des dossiers d'inscription	M. PAULAIS
		8.7, 10.1.1 et 10.1.2	Classement des finalistes et points TF	
		10.1.7	Sélection au Championnat du monde	
07/12/2013	3.005	10.1.7	Sélection au Championnat du monde	M. PAULAIS
		10.1.4	Statut des courses internationales	
		10.1.6		
		10.1.7		

		4	Mise à jour des licences des mécaniciens	
--	--	---	--	--

Préambule

Ce règlement F.F.M.N. a été élaboré par la commission technique

Il est applicable en France pour tout concours de motonautisme radiocommandé ENDURANCE, y compris le Championnat de France et la Coupe de France.

1 Définition des classes

1.1 Catégories

Classe 3,5cc : Course d'endurance pour modèle de bateau avec moteur alcool de 0 à 3,5cc maximum.

Classe 7,5cc : Course d'endurance pour modèle de bateau avec moteur alcool de 3,51 à 7,5cc maxi.

Classe 15cc : Course d'endurance pour modèle de bateau avec moteur alcool de 7,51 à 15cc maxi.

Classe 27cc : Course d'endurance pour modèle de bateau avec moteur à essence comportant un allumage par étincelles de 27cc maxi.

Classe 35cc : Course d'endurance pour modèle de bateau avec moteur à essence comportant un allumage par étincelles de 27.1cc à 35cc maxi.

2 Affiliation à la F.F.M.N.

Pour avoir une licence F.F.M.N., il faut être à jour de sa cotisation et donc de son assurance.

3 Le Bateau

3.1 Immatriculation

Le numéro d'immatriculation est délivré par la personne en charge au sein de la Commission Technique de la catégorie. UN SEUL NUMÉRO sera délivré par licencié pour toutes les catégories FSR V (3,5 - 7,5 - 15 - 27 - 35).

Ce NUMÉRO DOIT FIGURER sur le modèle en chiffres de 30 à 50 mm de haut, ainsi que le NOM DU PROPRIÉTAIRE. Le tout devra être protégé contre les intempéries et indélébile.



Un nouveau numéro d'immatriculation sera attribué si le concurrent n'a pas couru dans un concours officiel au cours des 3 dernières années.

3.2 Identification dans la manche

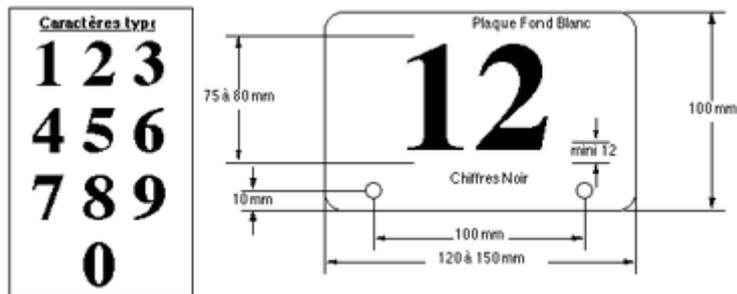
Une fixation pouvant recevoir les plaques de numérotage normalisées doit être prévue sur le pont du modèle.

Chaque concurrent devra posséder un jeu de plaques numérotées de 1 à 12, l'organisateur n'étant pas tenu de les fournir. Par contre, il fournira les plaques de numéro supérieur à 12 pour les finales amicales.

Le numéro indiqué sur la plaque doit être lisible tout au long de la manche.

Si pour une raison quelconque le numéro de la plaque venait à ne plus être lisible pendant la manche alors le concurrent est tenu de la réparer ou de la remplacer. Le retour au ponton est obligatoire pour remédier à la non-conformité du modèle. Dans le cas contraire, les tours effectués ne seront plus comptabilisés.

3.3 Plaque de course



3.4 Radio

Un modèle SUPERHET AM ou FM, ou 2,4Ghz dont la longueur de bande permet le départ simultané d'au moins 12 modèles.

Chaque concurrent utilisant un modèle fonctionnant avec des quartz doit en posséder 4 jeux différents.

Pour éviter tout risque de perturbation, l'utilisation à proximité de la zone de pilotage de tout appareil émettant ou susceptible d'émettre des radiofréquences dans la bande des 2.4 GHz (exceptés les postes de radio-commande des modèles), tels les téléphones portables, transmissions sans fil type Wifi ou Bluetooth, fours à micro-ondes est strictement interdite.

3.5 Le transpondeur

L'implantation du transpondeur sur le modèle doit se faire à une distance de moins de 25cm du tableau arrière, dans une empreinte sur le pont. Il est conseillé de l'installer en dehors de la présence de fibre de carbone ou de métal.

→ Le concurrent est responsable du bon fonctionnement du transpondeur, celui-ci ayant été testé avant la première course.

LA FEDERATION N'A PAS LE DROIT DE LOUER DES TRANSPONDEURS

3.6 Contraintes techniques

La vitesse et la direction doivent pouvoir être contrôlées à tout moment ;

La propulsion marine doit s'effectuer par hélice immergée ;

Les carburants utilisés ne seront pas fournis par les organisateurs et devront se conformer aux spécifications de chaque classe.

3.7 Contraintes réglementaires

Les catégories 27cc et 35cc ne sont pas accessibles aux juniors (moins de 18 ans). Ils sont néanmoins autorisés à être mécaniciens dans ces classes.

Tous les modèles doivent être équipés d'une poignée facilement saisissable et sans risque de brûlure par contact avec le pot d'échappement ;

La pose d'un crochet de remorquage est OBLIGATOIRE pour les 27cc et 35cc ;

Pour des raisons de sécurité, tout appendice (lame de protection, corde à piano, etc.) en avant de l'hélice est formellement interdit ;

Le bruit est limité à 80 dB mesuré à 22 mètres ;

La décoration du modèle à l'aide des couleurs BLEU, BLANC et ROUGE est réservée au champion de France en titre de la catégorie.

4 Conditions pour participer à un concours officiel

Pour participer à un concours inscrit au calendrier FFMN il faut :

- Avoir une licence :
 - Compétition, Dirigeant ou Junior pour participer aux courses nationales et internationales ;
 - Compétition, Dirigeant, Loisir ou Junior pour les courses régionales ;
- Un bateau conforme aux contraintes imposées par le règlement ;
- Un numéro d'immatriculation ;
- Certifier avoir pris connaissance du règlement en vigueur en signant la feuille d'inscription.

Un bateau non conforme aux règles n'est pas autorisé à prendre le départ.

→ Le mécanicien du concurrent doit être également licencié, afin d'être couvert par l'assurance fédérale. Licence Compétition, Dirigeant, Loisir, Junior ou temporaire.

→ La classe figurant sur la licence n'a pas d'importance.

5 Composition du jury

La direction de la compétition ou jury est seul habilité à discuter et régler les réclamations. Les décisions du jury sont définitives et sans appel.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. A égalité de voix, c'est le juge arbitre qui décide.

5.1 Pour les concours dominicaux

- Le Juge Arbitre Principal ;
- Le Club organisateur, son Président ou un responsable du Club ;
- Le responsable du comptage des tours (il est souhaitable que celui-ci soit un juge officiel) ;
- Le responsable du secrétariat et de l'affichage des résultats ;
- Le représentant des concurrents.

La présence d'un juge fédéral, concurrent ou non, est OBLIGATOIRE.

Si l'organisateur ne met pas à ces postes des personnes compétentes supervisées par le juge arbitre, celui-ci nomme parmi les concurrents qui ne courent pas deux adjoints qui s'occupent l'un de la partie gauche du circuit, l'autre de la partie droite pour vérifier les passages des bouées.

5.2 Pour les concours nationaux

- Le Juge Arbitre Principal ;
- Le Club organisateur, son Président ou un responsable du Club ;
- Le Juge au comptage des tours ;

Comptage électronique : La personne responsable du comptage de tours sera sous la responsabilité directe du juge nommé au compte tours ;

- Le responsable du secrétariat et de l'affichage des résultats ;
- Le représentant des concurrents ;
- Le Chef de Ponton ;
- Le Juge au sonomètre.

5.3 Dictionnaire des fonctions

5.3.1 Le JUGE ARBITRE PRICIPAL

Rôle :

- Il est le dirigeant suprême de la compétition.
- Il a le droit d'interrompre temporairement la compétition.
- Il peut donner des avertissements, des pénalités ou disqualifier.
- Il peut prendre toute mesure urgente pour le bon déroulement de la compétition.
- Il prépare et envoie les résultats définitifs au Directeur Sportif de la Commission Technique de la section Motonautisme (ou à toute personne en charge au sein de la Commission), sur les imprimés spéciaux signés par lui-même et par le responsable du club organisateur.

5.3.2 LE CLUB ORGANISATEUR

Son représentant peut être le Président ou le Secrétaire.

Rôle :

- Il envoie les invitations (lieu, date, heure, finale s'il y a lieu accessible à telles catégories, prix et récompenses) au Secrétaire Sportif et au Directeur Sportif, ce dernier se chargeant de son envoi au webmestre du site de la F.F.M.N., à fin de mise en ligne;
- Il enregistre les concurrents avec leur numéro de licence et numéro d'immatriculation ;
- Il compose les séries ;

Le club organisateur doit mettre à la disposition de la compétition une copie du règlement à jour, un nombre de collaborateurs suffisant pour le matériel, la sonorisation, le comptage des tours, le secrétariat, la récupération, etc...

5.3.3 LE RESPONSABLE DU COMPTAGE DES TOURS

Rôle :

- Il annonce les numéros des bateaux au passage de la cinquième bouée.
 - Il doit être JUGE pour les championnats de France et Coupe de France ;
 - Il est préférable qu'il soit JUGE pour les concours dominicaux.
- Il s'assure de la bonne comptabilisation des tours réalisés par les concurrents.

Les personnes fournies par l'organisateur doivent être membres de la Fédération. Le décompte ne peut être contesté, il ne sera jamais tenu compte d'un pointage parallèle.

Le remplacement pendant une manche est interdit. Le compteur qui a accepté cette tâche ne peut, en aucun cas, abandonner son poste durant la manche.

5.3.4 LE RESPONSABLE DU SECRÉTARIAT

Rôle :

- Il s'assure de l'affichage des séries et règles de qualification pour les finales avant le début des épreuves ;
- Il s'assure de l'affichage des résultats après chaque manche ;
- S'il y a une finale pour les douze (12) premiers d'une catégorie, le classement général est considéré comme définitif du treizième (13) jusqu'à la fin ;
- Le classement des douze (12) premiers au classement général sera celui de la finale. Dans ce classement général, il pourra arriver que le treizième (13) ait un nombre de tours supérieur au douzième (12). Ce treizième (13) n'ayant pas été sélectionné pour la finale reste treizième (13) au classement général ;
- Lorsque les séries d'une même catégorie auront effectué les deux (2) manches, les résultats seront affichés sous forme de classement. Ce classement se fera en tenant compte de la meilleure des manches ;

Si une finale "toutes catégories confondues" est décidée par l'organisateur (voir convocation), à lui de déterminer et d'indiquer avant la course, le mode de classement et les récompenses ;

La liste des prix, coupes, récompenses doit être affichée dès le début des épreuves.

5.3.5 LE REPRESENTANT DES CONCURENTS

Rôle :

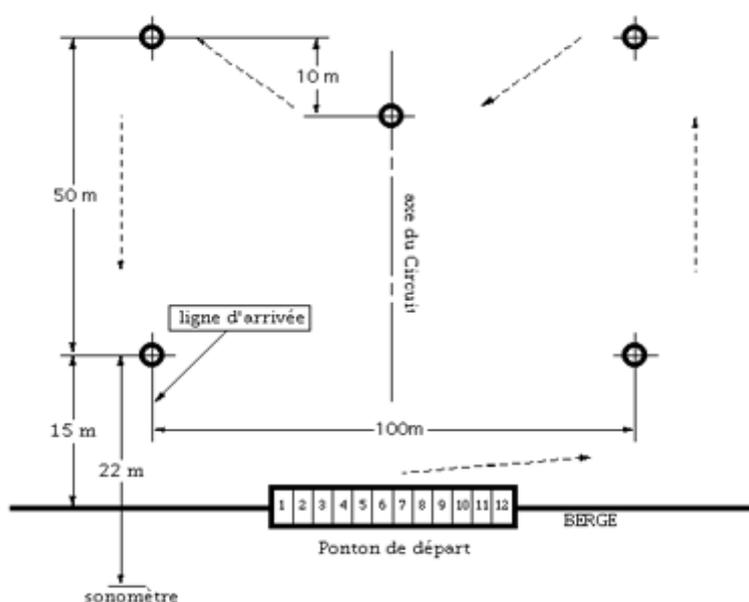
Il est l'intermédiaire des concurrents qui ont des suggestions ou des réclamations à soumettre au jury.

Ce représentant sera désigné par les concurrents eux-mêmes sous la forme qui leur convient.

6 Le circuit

6.1 Le tracé

La compétition se déroule sur un circuit formé de 5 bouées.



6.2 Les bouées

Les bouées ont un diamètre de 400 à 500 mm, de couleur très visible. Elles devront être mono corps (type multi bâtons interdit) et en matière souple de manière à ne pas endommager les modèles en cas de collision.

6.3 La ligne d'arrivée

Dans le cas de l'utilisation d'une boucle de comptage électronique, la ligne d'arrivée est matérialisée par la boucle.

Dans le cas d'un comptage manuel, la ligne d'arrivée est à définir par l'organisateur au début du concours.

6.4 Pilotage surélevé

Le pilotage surélevé est autorisé si tous les concurrents peuvent profiter de la rehausse. Cette rehausse peut être naturelle ou prévue par le club organisateur.

Les concurrents ont le choix de piloter aussi bien du ponton que de la rehausse.

La rehausse ne peut être utilisée que si elle est protégée du public par des barrières.

7 Organisation d'un concours

7.1 Documents à fournir à la F.F.M.N (Champ. Fce et Cpe de Fce)

Pour l'organisation d'un Championnat de France ou d'une Coupe de France, le club organisateur devra fournir :

- Un double de l'autorisation émise par l'organisme gérant le bassin ;
- Un double de la déclaration d'organisation d'une manifestation à la Préfecture ou à la Gendarmerie.

7.2 Mesures de sécurité

- Accès au ponton des concurrents aux seuls licenciés ;
- Délimitation de l'aire des concurrents par des barrières ou cordage : 50 m de chaque côté du ponton concurrents, avec un retrait de 3 m par rapport au bord de l'eau ;
- Matérialisation par deux panneaux de l'interdiction au public de pénétrer (Sauf licenciés).
- Notification : Interdiction d'approcher à moins de 300 mètres de l'aire des courses pour les voiliers, planches à voiles et nageurs.

Dans le cas de non-retour et/ou de non-observation du cahier des charges, la Fédération ne prendra pas en compte et se dégagera de toute responsabilité pour les éventuels accidents ou poursuites pour non-observation de ses statuts et règlements.

7.3 Plan d'eau

L'organisateur est responsable du choix du plan d'eau et de l'équipement du lieu de la compétition, y compris des pontons de départ s'ils existent.

Ce choix doit être établi de telle manière que, tout en tenant compte des conditions locales, les possibilités les plus favorables à l'obtention de performances les plus élevées soient garanties.

L'organisateur doit prendre les mesures de sécurité nécessaires et doit garantir aux concurrents les conditions d'organisation et les moyens techniques nécessaires à la compétition.

Avant la compétition, le Jury homologuera le plan d'eau et ses installations.

Aux championnats de France et à la Coupe de France le juge principal et le représentant des concurrents homologueront le parcours avant le début des épreuves.

Le terrain de compétition ainsi que les eaux ne doivent pas être pollués par des pertes d'huile (de quelque origine qu'elles soient). En cas de non-respect, il y a disqualification.

7.4 Composition du jury

Pour les concours nationaux :

Le club organisateur propose un collège de juges qu'il transmet à la commission technique pour validation.

→ La commission technique transmet cette proposition à la commission des juges pour être présentée à l'Assemblée Générale de la FFMN pour validation.

→ En cas de désaccord, c'est le choix du club organisateur qui prévaudra.

7.5 Le secrétariat

Le responsable du secrétariat est à pourvoir par le club organisateur.

7.6 Diffusion des résultats

Le Juge Arbitre et le responsable du Club organisateur cosigneront les feuilles de résultats. Le Juge arbitre les fera parvenir au responsable de la CT qui mettra à jour le fichier de performances des concurrents et en demandera la diffusion sur le site de la Fédération.

7.7 Déplacement d'une date d'un concours

En cas de force majeure, un club qui se verrait obligé de déplacer la date de son concours devra en aviser le DTN par courrier (télécopie) en proposant une autre date (en tenant compte des disponibilités du calendrier) dans un délai de deux semaines avant la date initialement prévue. Le club organisateur doit prévenir l'ensemble des clubs pratiquants du changement de date le plus rapidement possible (une semaine avant minimum).

La Fédération s'assurera auprès des clubs qu'ils ont bien été informés de ce changement de date.

8 Déroulement d'une compétition

Un concours se déroule quelles que soient les conditions atmosphériques. Une manche démarrée ne peut être arrêtée en raison de ces conditions.

8.1 Participants

Chaque concurrent ne peut inscrire qu'UN modèle par classe.

Un modèle de remplacement est autorisé, à condition d'être enregistré comme tel et peut être utilisé au gré du concurrent mais pour une manche complète.

Chaque concurrent doit piloter lui-même son bateau pendant toute la compétition. Le pilotage par le mécanicien est toléré seulement au moment du préchauffage et de la mise en route jamais pendant la course (après la mise à l'eau).

Les Juniors concourent avec les adultes et ce dans toutes les compétitions : Championnats de France, Coupe de France, Trophée de France ou Championnats inter régions.

8.2 Attribution des titres de champion de France et vainqueur de la coupe de France

Le titre de CHAMPION de FRANCE et la victoire à la COUPE de FRANCE sont attribués de la façon suivante :

- S'il n'y a qu'une seule série, à celui qui a réussi la meilleure des deux manches de qualifications.
- S'il y a plusieurs séries, au vainqueur de la FINALE.

Le titre de CHAMPION DE FRANCE SENIOR n'est attribué avec MÉDAILLE et DIPLÔME que s'il y a au moins cinq (5) concurrents et au moins trois (3) clubs représentés.

Le titre de CHAMPION DE FRANCE JUNIOR n'est attribué avec MÉDAILLE et DIPLÔME que s'il y a au moins trois (3) concurrents, il sera décerné au concurrent le mieux placé dans le classement et ce quel que soit le niveau atteint (finale, 1/2 finale ou qualification).

Dans le cas contraire, seules des MÉDAILLES SOUVENIR sont attribuées

8.3 Championnats de France

Ils se déroulent sur 4 jours (généralement le WE de l'ascension).

Le montant de l'inscription sera exigible avec la fiche d'inscription, sinon celle-ci ne sera pas prise en compte. Ce texte sera systématiquement inséré aux fiches d'inscriptions.

Les fréquences utilisées par le concurrent sont vérifiées à la confirmation de son inscription.

8.4 Coupe de France

Elle se déroule sur deux jours et débutera le samedi matin. Les concurrents pourront arriver et confirmer leur inscription après le début des épreuves.

Le montant de l'inscription sera exigible avec la fiche d'inscription, sinon celle-ci ne sera pas prise en compte. Ce texte sera systématiquement inséré aux fiches d'inscriptions.

Les fréquences utilisées par le concurrent sont vérifiées à la confirmation de son inscription.

8.5 Concours régionaux

Peuvent courir ensemble si nécessaire, avec classement séparé et répartition dans les séries: 3,5 et 7,5 - 7,5 et 15 -15 et 27 - 27 et 35.

8.6 Séries

Les séries de qualification pour l'accèsion aux finales seront constituées en tenant compte uniquement des fréquences pour les concours dominicaux et en fonction du résultat du TF de l'année précédente en ce qui concerne le championnat de France et la coupe.

8.7 Règles de sélection pour la finale et durée des manches

Le mode de sélection pour accéder à la finale, est défini par le tableau ci-dessous. Il est appliqué pour le championnat de France, la coupe de France et tous les concours marqués T.F. au calendrier officiel F.F.M.N.

Nbr	2 manches (30 min)	2 manches (20 min)	3 manches (15 min)	1/8 finale (15 min)	1/4 finale (20 min)	1/2 finale (20 min)	finale (30 min)
≤8			somme des 2 meilleures manches				
De 9 à 12	La meilleure des 2 manches						
De 13 à 17		La meilleure des 2 manches					les 12 premiers
De 18 à 24		La meilleure des 2 manches				Du 10 ^{ième} au 21 ^{ième}	Les 9 premiers + les 3 premiers de la 1/2 finale
De 25 à 34		La meilleure des 2 manches			Du 19 ^{ième} au 30 ^{ième}	Du 10 ^{ième} au 18 ^{ième} + les 3 premiers du 1/4 de finale	Les 9 premiers + les 3 premiers de la 1/2 finale
De 35 à plus		La meilleure des 2 manches		Du 28 ^{ième} au 39 ^{ième}	Du 19 ^{ième} au 27 ^{ième} + les 3 premiers du 1/8 de finale	Du 10 ^{ième} au 18 ^{ième}	Les 9 premiers + les 3 premiers de la 1/2 finale

Tout concurrent qualifié en finale mais non-partant ne sera pas remplacé lors de cette finale. Son classement sera établi selon sa place acquise à l'issue des qualifications ou de la demi-finale.

→ Avant chaque 1/8, 1/4 ou 1/2 finale, le juge arbitre doit s'assurer qu'il y a au moins 5 partants. Dans le cas contraire, la 1/8, 1/4 ou 1/2 finale n'est pas courue, et ce sont les 3 premiers du classement issus des qualifications qui rejoignent la finale supérieure.

9 Déroulement d'une manche

9.1 Prérequis

L'appel des concurrents est fait 10 minutes avant le départ et 5 minutes avant la fin d'une série.

L'accès au ponton n'est autorisé qu'au pilote et à son mécanicien. Ceux-ci s'installent et n'ont pas le droit de faire démarrer le moteur.

Appel nominatif des concurrents en même temps, vérification des plaques sur les modèles (plaques numérotées de 1 à 12). Les fréquences étant vérifiées à l'inscription, le contrôle radio sur le ponton est facultatif.

Avant de procéder à l'appel nominatif des concurrents sur le ponton, le juge doit s'assurer qu'une ou deux barques pour la récupération, ainsi que les responsables récupérateurs soient en place, et que les compteurs de tours sont prêts.

Il est souhaitable de disposer d'au moins une barque à moteur.

9.2 Nombre de concurrents par manche

Pour chaque manche, sont autorisés au maximum 12 concurrents, et au minimum 4. Si possible, il sera réuni un maximum de concurrents dans chaque série.

9.3 Placement sur le ponton de départ

Pour chaque concurrent, il devra être prévu un emplacement d'environ 1,5 mètre sur le ponton de départ lorsqu'il en existe un. Les places numérotées doivent correspondre au numéro de plaque du modèle.

Dans chaque série, le numéro des bateaux (de 1 à 12) correspond à la place sur le ponton. Les places sur le ponton sont numérotées de 1 à 12.

Pour les Championnats de France et Coupe de France :

Toutes les séries de toutes les catégories font la première manche en ayant le numéro 1 à droite du ponton et le numéro 12 à gauche.

Pour la deuxième manche de toutes les séries de toutes les catégories, les places sur le ponton sont inversées. Le numéro 1 étant à gauche et le numéro 12 à droite.

Pour chaque catégorie, l'ordre de passage des différentes séries entre la première et la deuxième manche est inversé.

Exemple : 1ère manche : séries 1, 2, 3.
2ème manche : séries 3, 2, 1.

Pour les autres concours :

Pour les concours dominicaux, les places sur le ponton peuvent être facilement inversées (lorsqu'il y a un ponton). Mais l'inversion des séries est laissée à l'initiative du jury. En effet,

dans certains cas, le temps d'arrêt entre la 1ère et la 2ème manche est réduit au minimum, ce qui obligerait à faire partir pour la 2ème manche, la série qui vient de terminer la 1ère manche en 3ème ou 4ème série, ce qui n'est pas souhaitable.

9.4 Chronologie

9.4.1 Le préchauffage

Il dure TROIS minutes pendant ce temps le pilote fait ce qu'il veut sauf lâcher le modèle. Les points fixes sont autorisés.

Un concurrent peut demander, avant le début des 3 minutes de préchauffage, un report du temps de préchauffage de 5 minutes.

Ce report ne peut être demandé qu'une fois, et par un seul concurrent. Pendant le temps de préchauffage, il n'est plus possible d'obtenir de report

9.4.2 Le départ

A l'issue des 3 minutes de préchauffage, tous les moteurs doivent être arrêtés.

Une période de SILENCE est entamée à l'initiative du juge mais ne devra pas dépasser 30 secondes.

→ Le juge ne décompte pas les secondes.

Le signal de départ pour le temps de course est donné n'importe quand pendant la période de SILENCE.

Le juge doit annoncer la mi-course puis toutes les 5 minutes, le temps restant ainsi que la dernière minute de course.

9.4.3 Le ravitaillement

Les réparations et le ravitaillement peuvent être effectués durant la course sans prise de considération du temps. Seul comptera le nombre de tours effectués pendant le temps de course.

9.4.4 L'arrivée

Le signal de fin de course est donné à la fin du temps réglementaire. Les concurrents doivent terminer le tour commencé avant de rentrer au ponton.

Seuls les résultats officiels (feuilles de résultats signées par les juges) seront pris en compte. Le vainqueur est celui qui a effectué le plus grand nombre de tours dans le temps de course et mis le minimum de temps pour finir le dernier tour.

En cas d'ex aequo au nombre de tours, le vainqueur est celui qui a mis le moins de temps pour finir le dernier tour.

Dès la ligne d'arrivée franchie, les concurrents doivent récupérer leur modèle et dégager le ponton le plus rapidement possible pour laisser la place aux concurrents de la série suivante.

9.5 Comptage des tours

Implantation du comptage :

Les compte-tours doivent être installés à l'abri de la pluie et du soleil, et au "CALME".

Leur sécurité doit aussi être assurée pendant l'évolution des modèles.

Prévoir des barrières pour isoler les compte-tours des spectateurs.

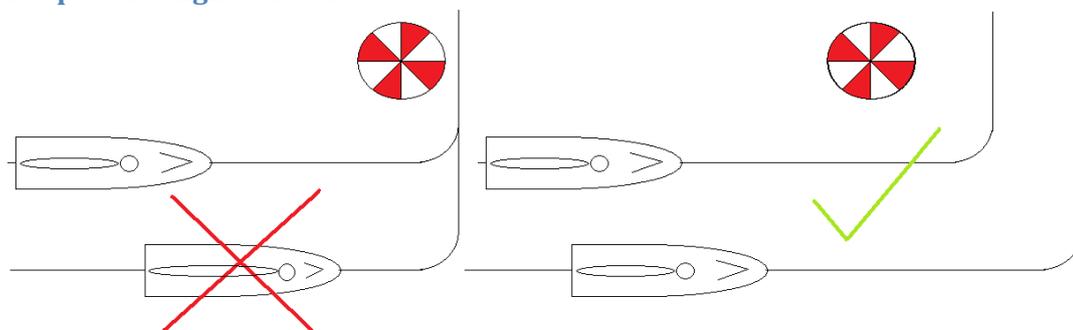
Le comptage de tours électronique AMB est homologué pour tous les concours.

Les concurrents qui viennent gêner les compte-tours seront pénalisés de 5 tours.

Le signal de fin de course doit être perçu clairement par les concurrents et les compte-tours. A partir du signal de fin, les concurrents doivent finir le tour commencé ; le temps mis pour terminer ce tour sera relevé par les compte-tours.

9.6 Passage des bouées

9.6.1 Respect des lignes d'eau



Si deux concurrents sont côte à côte à l'approche d'une bouée, chacun doit respecter sa ligne d'eau.

→ La distance bouée / bateau doit être la même en entrée et en sortie de virage.

Les concurrents ne doivent pas se gêner au passage des bouées.

9.6.2 Non reprise d'une bouée manquée

Seuls les tours effectués correctement sont comptabilisés. Le juge de ponton surveille le passage des bouées numéro 1, 2, 3, 4 et relève les mauvais passages, les compte-tours surveillent le passage de la bouée numéro 5, à la fin de la manche le résultat est modifié en conséquence.

Une bouée manquée ne doit pas être reprise.

Toute tentative ou manœuvre de reprise de bouée manquée entrainera une pénalité de 1 tour en plus de l'annulation du tour effectué. Si au cours d'une telle manœuvre le concurrent provoque une collision avec un autre modèle en évolution ou gêne un ou plusieurs concurrents, il encourt une pénalité prévue au point 9.9.4.

9.7 La récupération

La récupération doit passer à l'intérieur du circuit ou largement à l'extérieur. En aucun cas, elle doit suivre les trajectoires directes du circuit.

La récupération des modèles en panne doit se faire dans l'ordre chronologique des arrêts.

La barque de récupération part en direction du 1er bateau en panne par le plus court chemin.

Sur son chemin si elle rencontre un 2ème bateau, elle peut le prendre mais elle doit obligatoirement aller chercher le bateau n°1. Sur le chemin de retour, elle peut en prendre un 3ème sans changer de route.

Par contre, le récupérateur étant chargé du bateau n°1 n'a pas le droit d'aller plus loin pour en chercher un second. La récupération de ce bateau n°2 se fera à un autre voyage en tant que bateau en panne n°1.

La récupération est neutralisée pendant la dernière minute de course.

La récupération avec une canne à pêche est formellement interdite.
Un modèle qui est en panne radio et qui tourne en rond sera récupéré seulement lorsque celui-ci sera calé.

La ou les barques de récupération et les récupérateurs sont fournis par l'organisateur.

Les personnes désignées restent entièrement sous les ordres du chef de ponton en ce qui concerne l'ordre de ramassage des épaves et la vitesse de déplacement de la barque. Celle-ci doit évoluer à vitesse constante et en faisant le moins de vagues possibles.

L'endroit où la barque sera en attente et celui où seront ramenés les bateaux récupérés seront définis avant la course, après concertation entre le juge, le représentant des concurrents (ou les concurrents) et éventuellement les récupérateurs.

Il est recommandé aux organisateurs et aux récupérateurs de posséder des coussins de mousse pour y déposer les bateaux récupérés.

Dans tous les cas, la barque de récupération a PRIORITE sur les concurrents.

Il est aussi possible aux récupérateurs d'attirer l'attention du juge sur des comportements un peu trop agressifs aux abords immédiats de la barque.

Par mesure de sécurité, les récupérateurs doivent :

- Etre équipés de gilets de sauvetage ;
- Etre équipés de casques ;
- Etre nageurs ;
- Etre licenciés FFMN.

9.8 Interruption d'une manche

Pendant les 3 premières minutes de course :

- Si un incident empêchant de poursuivre la manche intervient, alors le juge arrête la manche et une procédure COMPLÈTE de départ sera reprise.

Après les 3 premières minutes de course :

- Si un incident empêchant de poursuivre la manche intervient, alors le juge arrête la manche et décompte le temps couru. Les concurrents et mécaniciens doivent attendre la décision des juges à un (1) mètre des modèles.

Si un concurrent ou un mécanicien intervient sur le bateau, le concurrent est disqualifié de la manche.

- Une fois l'incident résolu, le juge donne 30 secondes de préchauffage, puis procède à un nouveau départ pour le reste de la manche à courir.

9.9 Pénalités

9.9.1 Règles générales

Le juge arbitre, en sa qualité de dirigeant suprême de la compétition, doit infliger des pénalités aux concurrents qui ne respectent pas les règles sportives de course, ou les règles de sécurité.

L'ordre normal des pénalités est en principe le suivant :

- Première faute = Un avertissement oral.
- Deuxième faute = Arrêt de 30 secondes au ponton (moteur éteint)
- Troisième faute = Carton jaune
- Quatrième faute = Second carton jaune qui entraîne le carton rouge et l'exclusion de la course.

S'il y a DISQUALIFICATION, le modèle doit être retiré de l'eau IMMÉDIATEMENT

Les avertissements et cartons sont valables et cumulables jusqu'aux ½ finales incluses (pour la classe et la cylindrée). Ces pénalités deviennent caduques en cas d'accès à la finale.

Il peut arriver que, pour faute grave, le juge arbitre soit OBLIGE d'infliger une pénalisation beaucoup plus forte et directement sans aucun avertissement préalable.

Face à un concurrent qui aurait manifestement perdu le contrôle de soi, le juge doit lui ordonner de revenir au ponton le temps de retrouver ses esprits et ensuite de repartir pour la fin de la manche. Cette mesure est préventive et éducative. Elle prévient l'exclusion définitive de la manche ou de la finale.

De ce fait, l'échelle des pénalités devient :

- 1 : Un avertissement ;
- 2 : Retour au ponton, arrêt du moteur et redémarrage ;
- 3 : Disqualification de la manche, quel que soit le niveau (séries, 1/2 finales ou finales).

Un concurrent qui ne laisserait pas la priorité aux bateaux en course se verrait pénalisé par un arrêt de 30 secondes au ponton.

Une pénalité de 3 tours pour la percussio n d'un bateau arrêté et signalé, et 1 tour s'il n'est pas annoncé.

Une pénalité de 5 tours pour la gêne des comptes tours peut être infligée.

Le retour au ponton en sens inverse du circuit est formellement INTERDIT : le juge infligera les sanctions prévues au Règles générales.

Tout concurrent dont le bateau sera "planté " dans une bouée durant une course, aura l'obligation de stopper immédiatement son moteur, sous peine de se voir disqualifié s'il ne respecte pas cette règle.

Toute réclamation doit être déposée dans les trente (30) minutes suivant la fin de la manche posant problème.

9.9.2 Plaque de course (Numéro du bateau)

Le juge doit faire revenir au ponton un bateau pour lequel la plaque de course n'est pas conforme au règlement (Réf. § 3. 2 et § 4).

Tout manquement à l'ordre de retour sera sanctionné par un Carton rouge (exclusion pour la manche).

9.9.3 Barque de récupération

*** Le passage à moins de 3 mètres de la récupération sans ralentissement visible sera sanctionné par :**

- Un arrêt de 30 secondes au ponton avec arrêt du moteur pour le premier manquement ;
- 1 Carton jaune pour le deuxième manquement
- 1 Carton rouge (exclusion) en cas de récidive.

*** Un concurrent qui percute la barque de récupération sera DISQUALIFIE pour la manche**, directement et sans autre avertissement. Les récupérateurs peuvent, sur demande du juge, être amenés à lui apporter des précisions sur l'identité du fautif ou sur les conditions dans lesquelles s'est produit l'incident.

En zone d'approche, zone de proximité ou à la hauteur de la barque de récupération, **il n'est pas autorisé de manœuvres de dépassement**. Les pilotes devront maintenir leur position de course. Les dépassements ne pourront s'effectuer qu'après cette zone (3 mètres autour de la barque). Toute infraction à cette règle se verra pénalisée selon le même barème ci-avant précité.

Cette règle ne s'applique pas si le concurrent doublé est au ralenti en raison d'un problème technique.

9.9.4 Pilotage dangereux

Le juge doit pénaliser un concurrent qui gêne volontairement un autre concurrent, ou qui pilote dangereusement pour la sécurité du public et des autres concurrents.

Un concurrent qui possède une radio ne fonctionnant pas parfaitement, ou qui n'est pas maître des évolutions de son modèle, doit sportivement s'arrêter pour ne pas gêner les autres concurrents.

S'il ne s'arrête pas de lui-même, il peut être disqualifié.

9.10 Contrôle du bruit

Si pendant une course, un modèle dépasse le nombre de décibels autorisé, le juge doit prévenir le concurrent.

De lui-même et sportivement, le concurrent doit s'arrêter et remédier à l'anomalie.

Après un nouveau départ, si l'anomalie subsiste, le modèle et le concurrent sont mis HORS COURSE pour la manche (non classé).

10 Classement

10.1 Classement et attribution des points

Lorsqu'elles existent, les manches de « repêchage » et la finale sont utilisées pour établir le classement général à la fin du concours.

10.1.1 Classement

Seuls les concurrents ayant parcouru au moins un tour lors de la compétition seront classés.

Le classement à l'issue des qualifications, manches de remontées et de la finale sera établi selon le tableau suivant:

		Classt
Finale	1er	1
	2e	2
	3e	3
	4e	4
	5e	5
	6e	6
	7e	7
	8e	8
	9e	9
	10e	10
	11e	11
	12e	12
Demi-Finale	4e	13
	5e	14
	6e	15
	7e	16
	8e	17
	9e	18
	10e	19
	11e	20
Quart de Finale	4e	22
	5e	23
	6e	24
	7e	25
	8e	26
	9e	27
	10e	28
	11e	29
huitième de Finale	4e	31
	5e	32
	6e	33
	7e	34
	8e	35
	9e	36
	10e	37
	11e	38
Qualifications	40e	40
	41e	41
	42e	42
	43e	43
	44e	44
	45e	45
	46e	46
	47e	47
	48e	48
	49e	49
50e	50	

Tout concurrent non-partant ou n'effectuant aucun tour lors d'une finale sera classé dernier de cette finale. Dans le cas où 2 concurrents ou plus sont non-partant ou n'effectuent aucun tour lors de cette finale, ils seront classés derniers ex-æquo de la finale.

10.1.2 Matrice d'attribution des points en fonction du classement

Les points comptant pour le Trophée de France seront attribués selon le tableau suivant :

Clst	Nb Concurrents CF / cf									Nb de concurrents au TF									
	>=12	11	10	9	8	7	6	5	4	>12	12	11	10	9	8	7	6	5	4
1	25	12	11	10	9	8	7	6	5	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5
2	21	10	9	8	7	6	5	4	3	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3
3	18	9	8	7	6	5	4	3	2	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2
4	16	8	7	6	5	4	3	2	1	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
5	14	7	6	5	4	3	2	1		9	8	7	6	5	4	3	2	1	
6	13	6	5	4	3	2	1			8	7	6	5	4	3	2	1		
7	12	5	4	3	2	1				7	6	5	4	3	2	1			
8	11	4	3	2	1					6	5	4	3	2	1				
9	10	3	2	1						5	4	3	2	1					
10	9	2	1							4	3	2	1						
11	8	1								3	2	1							
12	7									2	1								
13	6									1									
14	5									1									
15	4									1									
16	3									1									
17	2									1									
18	1									1									
19	1									1									
20	1									1									
...	1									1									

Tout concurrent classé dernier d'une finale marquera les points du dernier de cette finale. Dans le cas où 2 concurrents ou plus sont classés derniers ex-æquo de la finale, ils recevront tous les points TF du dernier de cette finale.

10.1.3 Championnat de France et coupe de France

L'attribution des points s'effectue selon le tableau figurant au paragraphe 10.1.2

10.1.4 Internationale

Lorsqu'une course internationale est courue en France, l'attribution des points se fera de la même manière que pour les courses locales intitulées Trophée de France, à la différence que les concurrents étrangers seront retirés du classement pour l'attribution des points.

10.1.5 Concours inscrits au calendrier du Trophée de France

Seuls les concours inscrits sous l'intitulé "Trophée de France" comptent pour le classement au Trophée de France.

Les concurrents peuvent participer à autant de concours qu'ils le désirent.

Pour chaque classe, le nombre minimal de concurrents nécessaire à la validation d'un concours comptant pour le Trophée de France et permettant l'attribution de points est de 4. Ce nombre désigne tous les concurrents ayant effectué au moins 1 tour valide pendant toute la durée de la compétition et qui seuls pourront bénéficier de point TF. Si un concurrent ne peut pas prendre un seul départ, il ne sera donc pas comptabilisé dans le nombre des inscrits de la catégorie et ne bénéficiera pas de points TF.

L'attribution des points s'effectue selon le tableau figurant au paragraphe 10.1.2

Note : Si le nombre d'inscrits dans une catégorie est insuffisant pour faire une manche en tant que telle (nombre < 4), mais que les concurrents de cette catégorie ont effectué chacun au moins un tour valide en courant avec les modèles d'une autre catégorie, ils bénéficieront de 1 point TF.

10.1.6 Classement au Trophée de France

Sont comptabilisés pour l'établissement du classement au Trophée de France:

- Les résultats aux championnats de France,
- Les résultats à la coupe de France,
- Les deux meilleurs résultats obtenus dans les concours inscrits au calendrier comptant pour le Trophée de France et des internationales.

→ **Maximum de points : $(25 \times 2) + (14 \times 2) = 78$ points.**

En cas d'ex-aequo dans le classement au Trophée de France, la place acquise au Championnat de France sera déterminante.

10.1.7 Sélection au Championnat du Monde

La sélection pour le Championnat du Monde (CM) se fait par la somme des points acquis lors des :

- 2 meilleures des 3 courses nationales : Championnat de France de l'année CM-1 et coupes de France des années CM-1 et CM-2.
- 2 meilleurs résultats au Trophée de France), y compris les compétitions internationales, de l'année CM-1.

En cas d'égalité, les ex-aequo sont départagés par le nombre de points acquis lors des deux meilleures des seules trois courses nationales : coupes de France années CM-1 et CM-2, et championnat de France année CM-1.

En cas de nouvelle égalité, le classement au championnat de France de l'année CM-1 sera déterminant.

Seuls seront sélectionnés au championnat du monde les concurrents figurant aux X premières places d'une catégorie, X étant le quota de concurrents nationaux autorisés par la NAVIGA à participer dans cette catégorie suite au championnat du monde précédent, et hors tenant du titre.

En cas de non-participation de l'un ou de plusieurs d'entre eux, aucun concurrent non sélectionné ne sera financièrement pris en charge par la F.F.M.N. En revanche, tout concurrent non sélectionné peut s'inscrire, à ses frais, uniquement si :

- il ne prend pas la place d'un concurrent sélectionné souhaitant participer dans cette catégorie
- il ne provoque pas de dépassement du quota pour cette catégorie.